



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans l'académie de Dijon,

La médiatrice de l'éducation nationale est à votre écoute :

Marie-Françoise DURNERIN

☎ : 03 80 44 86 07

mediateur-dijon@ac-dijon.fr

Elle est là pour :

ACCUEILLIR – COMPRENDRE – DIALOGUER – EXPLIQUER – RÉPONDRE

Les problèmes de scolarité que vous pouvez rencontrer concernant vos enfants sont réglés par l'administration locale (directeurs, inspecteurs, chefs d'établissement), académique ou rectorale. Toutefois dans les quelques cas de difficultés persistantes, vous pouvez faire appel à la médiatrice académique, qui interviendra, une fois épuisées les voies normales de réclamation. (Notamment le recours gracieux mentionné dans les « voies et délais de recours » sur la notification d'une décision vous concernant).

Les requêtes devront lui être adressées par courriel (en joignant éventuellement les pièces explicatives), courrier ou message téléphonique. En précisant bien le nom, le prénom et l'adresse du requérant, le prénom de l'enfant et en n'oubliant pas de mentionner un numéro de téléphone.

La médiatrice analyse la situation en liaison avec vous et les différents services concernés. Elle propose éventuellement une solution, mais n'a aucun pouvoir de décision, d'exécution ou de sanction.

Bénévole et indépendante, elle dispose, pour mener à bien sa mission, de sa connaissance de l'administration et du système éducatif, ainsi que de la considération liée à cette fonction.

